

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 1^{er} septembre 2026, et ce, à laquelle sont présents :

M. Philippe-Olivier Belcourt,	membre parent représentant le district 1
M. Nicolas Morin,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Mikhael Dupont-Turcotte,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Marie-Josée Tremblay,	membre représentant le personnel de soutien
M. Cédric Desbiens,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Jaymee Lafave	vice-présidente et membre parent représentant le district 5
M. Sylvain-Michel Paradis,	membre représentant la communauté

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Pier-Luc Chayer et M^{me} Kristen Moreau-Gauthier ont motivé leur absence.

Invités :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M^{me} Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines
M^{me} Brigitte Labelle, directrice, Service des ressources éducatives
M. François Léveillé, directeur, Service des technologies de l'information
M. Atiogbe Ghislain Tovor, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Marc-André Leblanc, directeur, Service des ressources matérielles
M^{me} Nadyne Brochu, coordonnatrice, Service des communications
M. Dominic Parent, directeur adjoint, Service des ressources éducatives FP/FGA

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Jaymee Lafave, vice-présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Mikhael Dupont-Turcotte, membre représentant de la communauté, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
M. Sylvain-Michel Paradis, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
M. Cédric Desbiens, membre parent d'un élève représentant le district 3
M. Nicolas Morin, membre parent d'un élève représentant le district 4
M. Philippe-Olivier Belcourt, membre parent d'un élève représentant le district 1

1.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-586/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 1. Points statutaires**
 - 1.1** Ouverture de la séance et constatation du quorum
 - 1.2** Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration
 - 1.3** Adoption de l'ordre du jour
- 2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)**

- 2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026
3. **Période de questions des élèves**
4. **Période de questions du public**
5. **Comités du conseil d'administration**
6. **Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion**
 - 6.1. Démission d'un membre représentant les directions d'établissement au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN)
 - 6.2. Procédure d'élection relativement à la nomination de la présidence et de la vice-présidence (si nécessaire) du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.3. Nomination d'une présidence d'élection relativement à la nomination de la présidence et de la vice-présidence (si nécessaire)
 - 6.4. Clôture de la période de mises en candidature pour la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.5. Nomination de la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.6. Clôture de la période de mises en candidature pour la vice-présidence (si nécessaire) du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.7. Nomination de la vice-présidence (si nécessaire) du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.8. Budget initial 2026-2027
 - 6.9. Entente annuelle de gestion et d'imputabilité 2026-2027
 - 6.10. Nomination des membres du conseil d'administration aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.11. Nomination des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration d'une corporation sans but lucratif
 - 6.12. Gestion contractuelle – Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2026
7. **Information de la présidence ou du directeur général**
8. **Divers**
9. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Yannick England.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 juin 2026 (RCA-587/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Yannick England de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2026 (RCA-588/SSGAJ)

M. Yannick England **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – N/A

Comité de vérification – volet RARC – N/A

Comité de vérification – N/A

Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. DÉMISSION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Pour information

6.2. PROCÉDURE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE (SI NÉCESSAIRE) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-589/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** d'adopter la procédure suivante :

1. Préambule

Le mandat de la présidente et de la vice-présidente du conseil d'administration prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration.

2. Élection

Le secrétaire général agit d'office comme président d'élection aux fins de cette procédure et reçoit les propositions des mises en nomination pour la présidence et la vice-présidence (si nécessaire). S'il y a lieu, il y aura vote et dévoilement des résultats.

3. Mises en nomination

Dès que le président de l'élection déclare un poste ouvert, il reçoit toutes les propositions de mise en nomination, au fur et à mesure de leur présentation.

Seul un membre du conseil d'administration siégeant à titre de parent peut faire l'objet d'une proposition de mise en nomination.

Sur proposition d'une résolution adoptée à la majorité des voix, la période de mise en candidature est close.

S'il n'y a qu'une seule personne pour un poste à pourvoir, le membre du conseil d'administration proposé, s'il accepte, se trouve élu.

S'il y a plus d'un candidat, le président de l'élection appelle le vote après avoir demandé à chaque candidat mis en nomination, commençant par le dernier, s'il accepte d'être mis en nomination.

4. Présentation des candidats

Dans le cas d'élection, chacun des candidats présente ses objectifs et sa motivation à présenter sa candidature.

5. Bulletin de vote

S'il doit y avoir un vote, le membre du conseil d'administration utilise, chaque fois, un bulletin de vote constitué d'une feuille sur laquelle est indiqué le nom de tous les membres du conseil d'administration siégeant à titre de parent.

6. Scrutin

Après la tenue du scrutin, le président d'élection fait rapport à l'assemblée.

Les propositions de mise en candidature et la nomination des candidats aux postes de la présidence et de la vice-présidence (si nécessaire) doivent être faites en assemblée publique.

7. La majorité

Le candidat ne pourra être élu à la présidence et à la vice-présidence (si nécessaire) qu'à la majorité des voix exprimées. Une abstention n'est, en conséquence, pas comptabilisée dans la détermination de la majorité.

Tout membre n'ayant pas exercé son droit de vote sera réputé s'être abstenu de voter.

8. Processus d'élimination

Advenant la situation où personne n'obtient la majorité, la personne qui a le moins de votes après un tour de scrutin est automatiquement éliminée et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire parmi les candidats toujours en lice.

Dans la situation où les deux candidats qui ont reçu le moins de votes sont *ex aequo*, le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement ces deux candidats. Si l'égalité des votes demeure, un tirage au sort est effectué entre ces candidats pour déterminer le candidat qui obtient le poste. Ce tirage est effectué par le président d'élection avec témoin par le biais d'un moyen déterminé par le secrétaire d'élection lequel moyen doit garantir le caractère aléatoire du résultat. S'il y a plus de deux candidats dans cette situation, le même processus visant à éliminer un candidat est suivi et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement les deux autres candidats *ex aequo*.

9. Destruction des bulletins de vote

À l'expiration de cinq (5) jours suivants, la tenue de la présente procédure, le secrétaire général détruit les bulletins de vote.

Adopté

6.3. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE (SI NÉCESSAIRE) (RCA-590/SSGAJ)

Il est **PROPOSÉ** par Philippe-Olivier Belcourt de nommer M. Rémi Tremblay, président d'élection.

Adopté

6.4. CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-591/SSGAJ)

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est **PROPOSÉ** par Marie-Josée Tremblay de clôturer la période des mises en candidature.

Adopté

6.5. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-592/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE l'article 255 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT que M^{me} Jaymee Lafave est la seule candidate proposée à avoir accepté sa mise en nomination;

Il est **PROPOSÉ** par M. Philippe-Olivier Belcourt de nommer M^{me} Jaymee Lafave à la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.6. CLÔTURE DE LA NOMINATION DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA VICE-PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-593/SSGAJ)

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est **PROPOSÉ** par M^{me} Marie-Josée Tremblay de clôturer la période des mises en candidatures.

Adopté

6.7. NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-594/SSGAJ)

CONSIDÉRANT l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT que M. Nicolas Morin est le seul candidat proposé à avoir accepté sa mise en nomination;

Il est **PROPOSÉ** par M. Philippe-Olivier Belcourt de nommer M. Nicolas Morin à la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.8. BUDGET INITIAL 2026-2027 (RCA-595/SRF)

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires, le minimum de 20 % du montant des allocations de fonctionnement accordées a priori à transférer directement au budget des écoles a fait l'objet d'un échange et de consultations avec le Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 28 743 838 \$ a été établi en prenant en considération :

une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 77 141 556 \$, et :
un nombre de 86 925 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et
le taux de 0,07899 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2026-2027

Il est **PROPOSÉ** par M. Philippe-Olivier Belcourt que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service la dette prévoyant des revenus de 551 236 707 \$ et des dépenses de 551 236 707 \$ soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation.

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2026-2027 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

D'ADOPTER le budget 2026-2027, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote CA2026-2027-12 - 2026-09-01.

Adopté

6.9. ENTENTE ANNUELLE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2026-2027 (RCA-596/DG)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit dorénavant qu'un centre de services scolaire doit conclure avec le ministre une entente annuelle de gestion d'imputabilité;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis pour l'année scolaire 2026-2027;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mikhael Dupont-Turcotte :

DE PRENDRE ACTE du projet d'entente de gestion et d'imputabilité pour l'année scolaire 2026-2027 soumis et déposé au soutien de la présente résolution sous la cote CA2026-2027-13 – 2026-09-01 et d'autoriser le directeur général à signer ce dernier afin de lui donner plein effet.

Adopté

6.10. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DIVERS COMITÉS PERMANENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-597/SSGAJ)

Il est **PROPOSÉ** par M. Rémi Tremblay de nommer les personnes suivantes aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Comité de gouvernance et d'éthique

M. Nicolas Morin
M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Marie-Josée Tremblay
M. Philippe-Olivier Belcourt
M. Cédric Desbiens

Comité de vérification

M. Pier-Luc Chayer
M^{me} Malaythip Phommasak
M^{me} Marie-Josée Tremblay
M. Mikhael Dupont-Turcotte
M. Philippe-Olivier Belcourt
M. Cédric Desbiens
M^{me} Kristen Moreau-Gauthier

Comité des ressources humaines

M. Yannick England
M^{me} Marie-Josée Tremblay
M. Sylvain-Michel Paradis

Comité consultatif de transport des élèves

M^{me} Jaymee Lafave
M^{me} Johanne Hamel

Comité conjoint tripartie piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute – Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier – Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Jaymee Lafave (substitut)

Comité de gestion CFTR

M^{me} Jaymee Lafave

Comité culturel

Vacant

Adopté

6.11. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE CORPORATION SANS BUT LUCRATIF (RCA-598/SSGAJ)

Il est **PROPOSÉ** par M. Yannick England de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration d'une corporation sans but lucratif :

TRICENTRIS, centre de tri :

M^{me} Johanne Hamel

Adopté

6.12. GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} MAI ET LE 31 JUILLET 2026

Pour information

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-599/SSGAJ)

M^{me} Marie-Josée Tremblay **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 20 h 10.

RETOUR À LA SÉANCE (RCA-600/SSGAJ)

Johanne Hamel **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 20 h 25.

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-601/SSGAJ)

M^{me} Marie-Josée Tremblay **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 25.

Adopté

Présidente

Secrétaire